

# Mission d'avis à caractère méthodologique

## Projet d'extension de la zone à faibles émissions (ZFE) à tous les véhicules et de débat sur les conditions de sortie du diesel de la Métropole de Grenoble

Concertation volontaire décidée au titre de l'article L 121-1 du  
code de l'environnement

Dates de la concertation volontaire :  
Du 3 octobre au 9 décembre 2022

Nom(s) garant.e.s  
désigné.e.s par la CNDP

Valérie Dejour  
Jean-Michel Fourniau  
Véronique Morel

Date de remise de l'avis : 11 octobre 2022



## Sommaire

Avant-propos : la mission de conseil et appui méthodologique.....	3
Contexte de la mission .....	4
L'objet de la sollicitation de la CNDP pour une mission de conseil.....	4
Objectifs du projet d'extension de la zone à faible émissions (ZFE) à tous les véhicules et de débat sur la sortie de diesel.....	4
a. Le contexte local :.....	4
b. Le projet ZFE - véhicules particulières.....	5
Le travail préparatoire des garant.e.s .....	8
Introduction.....	8
Le dialogue avec le porteur de projet .....	8
Le dialogue avec les parties prenantes .....	8
L'élaboration du dispositif de concertation : périmètre, calendrier, modalités d'information, de mobilisation et de participation .....	11
Le dispositif de concertation lancé par Grenoble-Alpes métropole : mise en perspective et analyses .....	3
Avis sur la procédure participative envisagée par Grenoble-Alpes Métropole .....	3
En Synthèse : état d'avancement sur la prise en compte de nos avis et recommandations.....	3

## Avant-propos : la mission de conseil et appui méthodologique

Le présent avis est rédigé par les garante.e.s de la mission de conseil et appui méthodologique.

Un.e garant.e est une personne inscrite sur la liste nationale des garant.e.s, neutre et indépendante, nommée par la CNDP, Commission Nationale du Débat Public, pour garantir une concertation, c'est-à-dire pour garantir le droit à l'information et le droit à la participation selon le Code de l'Environnement, ou pour accomplir une mission de conseil et appui méthodologique, conformément à art. L121-1 du Code de l'Environnement. L'absence de conflit d'intérêt est un prérequis indispensable à la désignation d'un.e garant.e. Pour chaque mission de conseil et appui, la CNDP mandate un.e ou plusieurs garant.e.s pour apporter des préconisations sur toute question relative à la participation du public au nom de l'institution et dans le respect de ses principes. A l'issue de la mission de conseil, les garant.e.s rédigent un bilan qui est transmis à la CNDP et au demandeur de la mission de conseil.

## Contexte de la mission

### Demandeur de la mission de conseil au sens du L121-1

Grenoble-Alpes Métropole a sollicité la Commission Nationale du Débat Public pour la nomination de garant.e.s.

L'intervention de la CNDP sur ce projet a été décidée en application de l'article L.121-1 du code de l'environnement. Celui-ci dispose que la CNDP peut se saisir, y compris à la demande d'acteurs extérieurs, de missions visant à « émettre tous avis et recommandations à caractère général ou méthodologique de nature à favoriser et développer la participation du public ».

### L'objet de la sollicitation de la CNDP pour une mission de conseil

Grenoble-Alpes Métropole a créé dans le cadre d'une démarche volontaire une Zone à Faibles Emissions (ZFE) en 2019, limitée à certains véhicules de type professionnel (Poids Lourds et Véhicules Utilitaires Légers). Elle doit désormais se conformer aux obligations réglementaires qui lui imposent de finaliser une ZFE pour les catégories les plus polluantes de véhicules légers au 1er janvier 2023. Elle souhaite préparer la mise en œuvre de la ZFE par une démarche de concertation et introduire à cette occasion une concertation sur une trajectoire de « sortie du diesel » avant 2030.

La Métropole souhaite élargir le débat avec le grand public, notamment sur le calendrier de mise en œuvre de ces dispositions, ainsi que sur les mesures d'accompagnement et de dérogation pour certaines catégories d'usagers, dont les habitants les plus vulnérables.

### Objectifs du projet d'extension de la zone à faible émissions (ZFE) à tous les véhicules et de débat sur la sortie de diesel

#### a. Le contexte local :

La Métropole Grenobloise comprend 49 communes, 540km<sup>2</sup> et regroupe 447.000 habitants dont 160.000 pour la ville-centre de Grenoble qui concentre ainsi 36% de la population.

Les différents axes de travail de la Métropole concernant la mobilité ont été définis dans un Plan de Déplacements Urbains (PDU) en 2019<sup>1</sup> qui est en cours de révision. Ce PDU, obligatoire pour toutes les agglomérations de plus de 100.000 habitants, a pour objectifs de réduire la part de la voiture dans les déplacements, d'en développer les usages partagés, et de développer les autres modes de transports : transports en commun, marche à pied et vélo, à l'horizon 2030.

Concernant la thématique de la mobilité, le territoire de la Métropole a les spécificités suivantes :

- La portion de territoire « plat » des vallées du Drac et de l'Isère qui constituent le cœur urbain de l'Y Grenoblois, représente 14% de la superficie de la Métropole mais concentre 80% de la population. C'est également ce territoire qui est le plus densément équipé de différents modes de transports en commun (bus, tram, train).
- Chaque jour, 3 millions de déplacements sont effectués sur l'aire grenobloise, d'une distance moyenne inférieure à 5km et réalisés à 45% avec une voiture ou autre véhicule motorisé (*source Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise et PDU*).
- Le territoire de la Métropole exerce également une attraction importante sur les territoires voisins avec par exemple 104.000 déplacements journaliers (dans les 2 sens) entre le Grésivaudan et la Métropole, 52.000 entre le Voironnais et la Métropole (sur 226.000 échanges journaliers 2 sens avec les territoires voisins).
- La Métropole a engagé un chantier d'aménagement de l'autoroute A480 (ajout d'une 3<sup>ème</sup> voie) ainsi que l'aménagement du nœud du Rondeau, afin de faciliter le transit et l'accès à la Métropole. Ces travaux seront finalisés courant 2024.

<sup>1</sup> A consulter ici : <https://smmaq.fr/investir-pour-lavenir/pdu-2030/>

- Des investissements importants ont également été réalisés pour la circulation en vélo ainsi que sur l'aménagement de la voirie : Service MétroVélo, réseau cyclable structurant Chronovélo, Vélos et Trotinettes en libre-service...
- Le « RER ferroviaire » est également en projet à l'horizon 2035 avec la création de 3 lignes de Service Express Métropolitain (SEM).

Une Zone à Faibles Emissions (ZFE) applicable aux Poids Lourds (PL) et Véhicules Utilitaires Légers (VUL) est déjà en vigueur depuis 2019 dans 27 communes de la Métropole Grenobloise<sup>2</sup>. Cette ZFE est permanente (7/7 et 24/24) mais assorties de dérogations et de mesures d'accompagnement. Les véhicules porteurs de vignettes Crit'Air 3, 4 et 5 ne peuvent plus circuler dans cette ZFE depuis juillet 2022.

Afin de répondre aux exigences de la loi Climat et Résilience la Métropole de Grenoble a lancé la mise en place d'une ZFE destinée aux véhicules particuliers, applicable à partir de juillet 2023. Elle a fait appel à la CNDP (Commission Nationale du Débat Public) afin de l'accompagner sur la production d'un conseil méthodologique en vue d'assurer « la qualité et la robustesse du processus participatif<sup>3</sup> ».

## b. Le projet ZFE - véhicules particulières

### Les objectifs du projet :

Le projet ZFE – voitures particulières a pour objectif principal l'amélioration de la qualité de l'air dans la Métropole grenobloise. C'est un enjeu sanitaire, mais également socio-économique et réglementaire :

- Sur le territoire métropolitain, 135 décès par an sont attribués à la pollution au dioxyde d'azote (et donc, majoritairement, aux transports routiers)
- L'article 119 de la loi Climat et Résilience du 22 août 2021 d'une part, et le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de la région grenobloise adopté en 2014 et en cours de révision pour la période 2022-2027 d'autre part, renforcent le cadre réglementaire.

Ainsi, sur la plateforme participative<sup>4</sup> mise en ligne le 3 octobre dernier, la Métropole explique que le premier résultat attendu est une amélioration nette de la qualité de l'air :

- La mise en place de la ZFE devrait entraîner une baisse de 84% des oxydes d'azote émis par les voitures particulières à horizon 2030.
- Parallèlement, elle devrait permettre une baisse de 34% des gaz à effet de serre émis par les voitures particulières dans la ZFE.

Les conditions de l'efficacité de la ZFE sur la qualité de l'air et le climat sont de 2 ordres :

- Privilégier le report depuis la voiture vers d'autres modes de déplacement plutôt que le renouvellement systématique des véhicules interdits
- Dans les cas où le renouvellement de la voiture est indispensable : privilégier un véhicule léger, faiblement consommateur et si possible électrique.

<sup>2</sup> Les 27 communes concernées : Bresson, Champagnier, Champ-sur-Drac, Claix, Corenc, Échirolles, Eybens, Fontaine, Gières, Grenoble, Jarrie, La Tronche, Meylan, Montchaboud, Noyarey, Poisat, Pont-de-Claix, Quaix-en-Chartreuse, Saint-Egrève, Saint-Martin-d'Hères (et le Domaine Universitaire), Saint-Martin-le-Vinoux, Sassenage, Seyssinet-Pariset, Seyssins, Varcès, Venon et Veurey-Voroize

<sup>3</sup> Courrier de M. Ferrari, pdt de Grenoble Métropole, le 23 mai 2022

<sup>4</sup> [www.metropoleparticipative.fr](http://www.metropoleparticipative.fr)

**Description du projet : périmètre, calendrier, questions ouvertes à la concertation (cahier de la concertation) :**

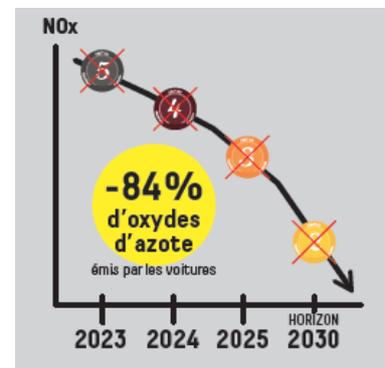
13 communes de l'agglomération grenobloise se sont portées volontaires pour faire partie du périmètre de cette ZFE « particuliers » : Échirolles, Eybens, Fontaine, Gières, Grenoble, La Tronche, Le Pont-de-Claix, Meylan, Saint-Égrève, Saint-Martin-d'Hères, Saint-Martin-le-Vinoux, Seyssinet-Pariset et Seyssins.

Les voies rapides urbaines (A48, A480, N87, A41, N481) seront exclues du périmètre de la ZFE.

La zone ainsi définie couvre 118km<sup>2</sup> et regroupe 78% de la population de la Métropole (voir carte ci-dessous).



Le calendrier de mise en place est le suivant<sup>5</sup> :



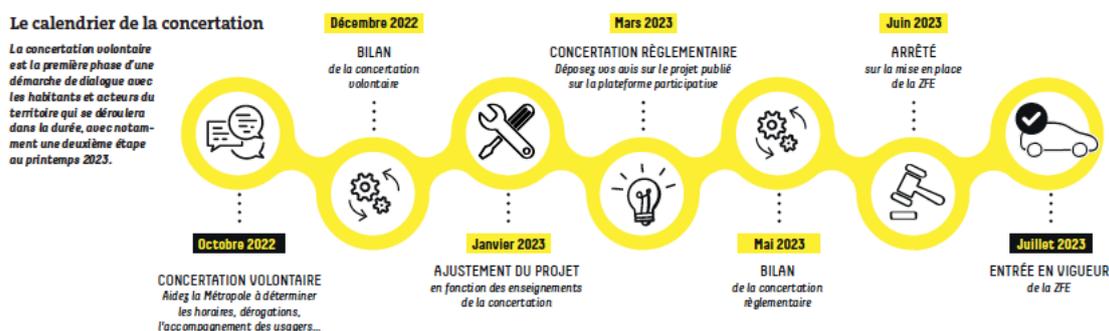
<sup>5</sup> CQA5 = véhicules diesel 1997 à 2000 / CQA4 = véhicules diesel 2001 à 2005 / CQA3 = véhicules essence 1997 à 2005 et diesel 2006 à 2010 / CQA2 = véhicules essence 2006 à 2010 et diesel à partir de 2011 / CQA1 = véhicules essence à partir de 2011, véhicules gaz et hybrides rechargeables.

**A noter** : En termes de nombre de véhicules, le parc métropolitain comporte en 2021 environ 227.500 véhicules dont 161.000 sur le périmètre des 13 communes de la ZFE (61.000 dans les 36 communes de la métropole non incluses dans le périmètre de la ZFE)<sup>6</sup>.

Si le périmètre et le calendrier d'application sont d'ores et déjà fixés, **cinq grandes questions** sont soumises à la concertation du public de la Métropole et des alentours (page 8 du cahier de la concertation)

1. Les horaires : une ZFE permanente (7/7 et 24/24) ou non ?
2. Les dérogations à mettre en place
3. Le réglage de la porosité de la zone avec la validation des voies d'accès exemptées de restrictions
4. Les dispositifs d'accompagnement à mettre en place pour permettre à chacun de s'adapter à la ZFE
5. L'inclusion ou non des deux-roues motorisés dans le dispositif

Le calendrier de la concertation est fixé comme suit, avec une étape de concertation volontaire (en cours) du 3 octobre au 9 décembre 2022 suivie d'une étape de concertation réglementaire de mars à mai 2023 pour une décision finale en juin et une entrée en vigueur en juillet 2023 :



Le dispositif de concertation mis en place comprend :

- 15 rencontres « mobiles » sur l'espace public (octobre)
- 8 ateliers d'intelligence collective en salle (novembre)
- La présence sur 2 événements grand public : Stand Métropole et SMMAG à la Foire de Grenoble du 4 au 12 novembre, et présence sur le forum Entreprises et Environnement le 30 novembre, pour la sensibilisation aux transitions.
- La plateforme [www.metropoleparticipative.fr](http://www.metropoleparticipative.fr) qui propose à partir du 3 octobre un espace de questions, avis, contributions sur le projet.

## Décision de la Commission Nationale du Débat Public

En réponse à la demande de Grenoble-Alpes Métropole, la CNDP, lors de sa séance plénière du 6 juillet 2022, a désigné Valérie DEJOUR, Jean-Michel FOURNIAU et Véronique MOREL garant.e.s de cette mission de suivi et de conseil méthodologique.

Compte tenu de la sensibilité et des enjeux majeurs tant environnementaux que sociaux de ce projet d'extension de la ZFE, les membres de la Commission ont considéré que les procédures d'information et de participation envisagées devaient apporter toutes les garanties aux publics concernés. Aussi ont-ils décidé de répondre favorablement à la sollicitation de la Métropole de Grenoble pour qu'une garantie tierce soit apportée par la CNDP, pour permettre d'évaluer la qualité de l'information, les modalités de participation jusqu'à la réponse du porteur de la ZFE aux attentes du public et des garants, en fin de participation.

<sup>6</sup> Source : docs Métro, parc Véhicules par crit'air 2021

# Le travail préparatoire des garant.e.s

## Introduction

Une lettre de mission de la CNDP a été transmise aux garant.e.s et publiée. La mission des garant.e. vise la production d'un avis à caractère méthodologique sur le(s) dispositif(s) envisagé(s) par la Métropole de Grenoble et jusqu'à sa réponse à la participation.

L'élaboration de cet avis se fonde sur les valeurs et principes de la CNDP, notamment les principes d'indépendance, de neutralité, de transparence, d'égalité de traitement, d'argumentation et d'inclusion.

## Le dialogue avec le porteur de projet

Les trois garant.e.s ont pris contact dès leur nomination avec le porteur de projet. Leur nomination étant intervenue au cours de l'été, le premier contact s'est organisé avec l'équipe projet, technique, fin Juillet puis début septembre.

La rencontre avec les élus en charge du projet a été organisée mi-septembre, à savoir le Président de la Métropole, le Vice-président chargé de l'air, de l'énergie et du climat, la conseillère déléguée à la qualité de l'air, le président du SMMAG (Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise), absent mais rencontré dès fin Juillet, le Vice-président chargé de la culture, de l'éducation et de la participation citoyenne, la conseillère déléguée aux solidarités et à la politique de la ville. Les services étaient présents à cette rencontre.

En préalable, les élus ont insisté sur leur position d'avant-garde pour le projet ZFE poids lourds et véhicules utilitaires légers mis en place dès 2019.

Lors de cette rencontre les élus ont insisté sur :

- Un travail amont très important (information, rencontres entre acteurs...) qui a pris du temps
- Le cadre réglementaire porté par la Loi Climat et Résilience qui impose un calendrier contraint, déjà repoussé (début Juillet 2023)
- Une volonté que la concertation volontaire permette de comprendre les freins au changement de pratique, les inquiétudes, les besoins en accompagnement.
- L'enjeu de la concertation qui est d'amener le plus grand nombre à participer notamment les personnes les plus vulnérables socialement.
- Le projet ZFE lui-même qui est un sujet « vivant » et qui devra intégrer les apports de la concertation volontaire avant le lancement de la concertation réglementaire.

La rencontre a permis de prendre connaissance du calendrier de la concertation et des modalités envisagées.

## Le dialogue avec les parties prenantes

La collectivité Grenoble Métropole, opérateur des déplacements dans l'agglomération, mène sa politique mobilité avec le SMMAG :

Le Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise (SMMAG)<sup>7</sup> est l'autorité organisatrice des transports en commun. Il regroupe la Métropole grenobloise, le Département de l'Isère, la communauté d'agglomération du Pays Voironnais et la Communauté de communes Le Grésivaudan, soit 123 communes. Le SMMAG finance, construit et organise le réseau des transports urbains de l'agglomération et délègue son exploitation à la Semitag, société d'économie mixte à travers une délégation de service public (DSP). La mission essentielle du SMMAG est de promouvoir une nouvelle structuration modale privilégiant les transports collectifs et les modes doux (marche à pied, vélo, covoiturage...) afin d'offrir un maximum d'alternatives à l'usage de la voiture.

---

<sup>7</sup> Voir ici : [www.smmag.fr](http://www.smmag.fr)

Les garant.e.s ont pu rencontrer M. Sylvain LAVAL, Président du SMMAG, nouveau Syndicat des Mobilités de l'aire Grenobloise, dès le 29 juillet afin de mieux comprendre les enjeux et le contexte du projet, de son point de vue.

Ils ont également contacté l'ensemble des 13 communes incluses dans le périmètre de la ZFE et les EPCI environnant la Métropole de Grenoble. Les garant.e.s ont en effet très rapidement identifié que le périmètre d'impact de la ZFE est beaucoup plus large que son périmètre géographique.

Concernant la société civile, les garant.e.s ont sollicité plusieurs associations, collectifs et structures intervenant sur les champs du social, de l'environnement, de l'économie.

L'ensemble des entretiens ont permis de mieux comprendre les enjeux et problématiques autour du projet. Ainsi, à l'issue de ces différents entretiens, les domaines d'impacts suivants ont été identifiés :

Domaine d'impact/enjeu	Description et questionnements
<b>QUALITE DE L'AIR et SANTE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- C'est le premier objectif du projet de ZFE</li> <li>- Le lien entre pollution de l'air et santé semble évident</li> <li>- Pour autant, la circulation automobile n'est pas forcément pointée par les acteurs comme la cause principale de la pollution</li> <li>- Des questions subsistent de la part de certains acteurs, sur le réel impact de la ZFE, en comparaison d'autres moyens d'action : amélioration des chauffages au bois, ou stratégie possible des transports en commun gratuits qui représente une option « positive » au contraire des restrictions envisagées</li> </ul>
<b>SCHEMA D'ORGANISATION DES MOBILITES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les personnes interviewées pointent une difficile coordination des différents échelons de responsabilité concernant la mobilité : Région, Département, Métropole et les EPCI voisines, rendant difficile la définition et la mise en œuvre d'un schéma global des mobilités</li> <li>- La ZFE va créer des restrictions difficilement gérables alors que les autres éléments ne sont pas forcément en phase (travaux structurants tels que le RER grenoblois, ou les parking relais notamment)</li> </ul>
<b>3 ZONES D'IMPACT A PROFILS DIFFERENTS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le périmètre des 13 communes de la ZFE est la zone la plus densément peuplée et également la mieux équipée en transports en commun variés (bus, tram, train) ou en services de mobilité (Métrovélo, Chronovélo, locations de vélos et trottinettes...)</li> <li>- Le périmètre de la métropole hors ZFE (36 communes) est moins densément peuplé, moins bien couvert en transports en commun, mais les habitants pourront a priori bénéficier des aides et mesures d'accompagnement en cours de définition</li> <li>- Les habitants des EPCI voisines seront soumis aux restrictions de circulation. Certaines EPCI ne sont que très peu équipés en transports en commun (quelques bus, pas toujours des trains), et n'auront pas a priori accès aux aides mises en place par la Métropole.</li> <li>- Il y a donc 3 zones d'impact aux profils différents, qui rencontrent des niveaux de difficulté différents selon le profil socio-économique de leur population, le nombre de personnes concernées par les déplacements notamment pendulaires et leur équipement de niveau variable en transports en commun efficaces et quantitativement suffisants.</li> </ul>
<b>LIEN PERIPHERIE – METROPOLE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La Métropole de Grenoble assure des fonctions supérieures (santé, éducation, culture, administration générale mais également équipements structurants (gare, hôpitaux, enseignement supérieur...), loisirs, commerces de rang supérieur...) et doit donc permettre l'accès à tous à ces services et fonctions</li> </ul>

Domaine d'impact/enjeu	Description et questionnements
IMPACT SOCIAL	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Il y a un lien prouvé entre le niveau de revenus des ménages et le type de vignette Crit'air détenu. Les ménages les plus fragiles possédant les véhicules les plus anciens et donc les plus rapidement touchés par les restrictions.</li> <li>- De nombreuses professions restent dépendantes de la voiture (transport de petit matériel, interventions à domicile, horaires décalés ou morcelés...) et peuvent donc se trouver particulièrement en difficulté, ne pouvant ni se reporter sur d'autres modes de transport, ni envisager d'investir dans un nouveau véhicule</li> <li>- Certains usages comme les courses alimentaires, semblent difficiles à envisager sans voiture,</li> <li>- Certaines populations (personnes âgées, ou porteurs de handicap) sont par ailleurs plus fragiles, ou peut-être plus réticentes aux changements</li> <li>- Le projet de ZFE risque d'apparaître comme socialement très injuste, voire « explosif » car obligeant une population déjà fragile ou moins favorisée à faire encore des sacrifices (ou à se mettre hors la loi) alors que les ménages les plus aisés ne subiront que peu d'inconvénients.</li> <li>- Les mesures d'accompagnement apparaissent comme un volet essentiel du projet.</li> <li>- Ce champ d'impact social s'étend également aux territoires voisins, qui ont des profils variés. Les territoires qui semblent les plus pauvres sont également ceux dans lesquels le réseau de transports en commun est le plus réduit, accentuant encore le sentiment d'injustice, d'inégalité et d'impuissance face au projet.</li> <li>- L'étape la plus difficile à passer semble être celle du 1<sup>er</sup> janvier 2025 avec 25% des véhicules concernés. L'étape de sortie du Diesel annoncée pour 2030 concerne environ 35% des véhicules. Les 2 premières étapes de juillet 2023 (1.3% des véhicules) et janvier 2024 (7.2% des véhicules) toucheront les véhicules les plus anciens et probablement les ménages les plus fragiles.</li> </ul>
GOUVERNANCE DU PROJET	<p>Le conseil métropolitain et la conférence des maires sont les espaces de dialogue et de débat dans le processus de décision sur le projet au niveau de la Métropole.</p> <p>Aucune instance politique clairement instituée n'existe pour inclure les EPCI voisines qui sont dans le périmètre d'impact de la ZFE dans le pilotage et la gouvernance autour du projet.</p> <p>La Métropole peut en revanche s'appuyer sur son réseau de relation et de communication avec l'ensemble des EPCI environnants (y compris technique via les DGS).</p>

## L'élaboration du dispositif de concertation : périmètre, calendrier, modalités d'information, de mobilisation et de participation

Les garant.e.s n'ont pu jouer pleinement, avant le lancement de la concertation, leur rôle de prescripteur, de conseil amont, au regard du calendrier de travail déjà engagé avant leur nomination : modalités de la concertation, cahier de la concertation notamment.

Les garant.e.s ont cependant réussi par le dialogue avec les parties-prenantes et le porteur de projet avant le lancement de la concertation à échanger sur plusieurs points présentés ci-après

## Le dispositif de concertation lancé par Grenoble-Alpes métropole : mise en perspective et analyses

Dans le tableau ci-après, les garant.e.s ont mis en perspective les choix effectués ainsi que les arguments mis en avant par le porteur de projet au regard des réponses apportées par les modalités de la concertation à travers **6 critères d'appréciation de la concertation**. Ils soulignent également les questions que soulèvent le choix de ces modalités au moment du démarrage de la concertation :

Critères d'appréciation de la concertation	Choix effectués par le porteur de projet	Arguments apportés par le porteur de projet	Modalités de la concertation mises en place et appréciation par les garant.e.s	Questions soulevées
<b>Calendrier</b>	Du lundi 3 octobre 2022 au vendredi 9 décembre	Une concertation volontaire avant la concertation réglementaire	La concertation a été mise en place le 3 septembre. Lancement par une conférence de presse. Les garant.e.s ont été invité.e.s.	
<b>Qualité de l'information / accessibilité mise à disposition du public et pédagogie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réalisation d'un <b>cahier de concertation de 9 pages</b> reprenant : le contexte du projet y compris réglementaire : le calendrier de la concertation ; les objectifs du projet pour la Métropole ; une description du projet ; les attendus par le porteur de projet ; les 5 grandes questions mises à la concertation ; les modalités de la concertation...</li> <li>Le projet est présenté sur la plateforme participative de la Métropole : <a href="https://metropoleparticipative.fr">https://metropoleparticipative.fr</a></li> <li>Un kit de communication est disponible sur la plateforme</li> </ul>		<p>La plateforme participative concerne tous les projets de la Métropole en cours.</p> <p>Le projet de la ZFE est bien identifiable sur la page d'accueil au démarrage de la concertation. Dans le projet ZFE le menu déroulant propose plusieurs rubriques dont le cahier de concertation : le calendrier ; les 5 questions soumises à la concertation ; un questionnaire sur les freins au changement ; chaque événement de la concertation (lieu, horaires ; inscriptions...)</p> <p>Une rubrique « coin des experts » avec plusieurs items renvoie à des</p>	<p>Une demande d'accessibilité à plusieurs niveaux et sources d'information notamment à des études approfondies, expertises...</p> <p>La compréhension du cadre réglementaire national et européen.</p> <p>Une approche cohérente des politiques publiques structurantes et des outils de planification existants pour aider tout public à comprendre le cadre réglementaire de la ZFE, ses liens avec d'autres politiques engagées, comme le Plan de Déplacement</p>

Critères d'appréciation de la concertation	Choix effectués par le porteur de projet	Arguments apportés par le porteur de projet	Modalités de la concertation mises en place et appréciation par les garant.e.s	Questions soulevées
	pour relayer l'information et/ou la concertation		<p>sources d'information et des rapports d'études. Les études existantes sur les impacts sociaux-économiques ne sont pas intégrées sur la plateforme à ce jour.</p> <p>Le processus de réponse aux questions posées sur la plateforme n'est pas établi au moment du démarrage de la concertation.</p>	<p>Urbain, le Plan Climat Air Energie Territorial ; etc.</p> <p>Les liens et articulations avec les équipes universitaires de l'Université Grenoble Alpes comme pôle ressources sur ces questions. Exemple du projet MOBILAIR</p> <p>L'adaptation de politiques en cours pour intégrer ou décliner la ZFE</p>
<p><b>Diversité des formes et des canaux de communication pour promouvoir la participation auprès du plus grand nombre</b></p>	<p>Une information large et diversifiée, et au plus près des communes</p>		<p>Tous les canaux de presse habituels de la Métropole Conférence de presse (lancement le 3 octobre) MétroMag et réseaux sociaux Plateforme Internet Chaîne youtube métropole Télé Grenoble et France 3+ spot radios + campagne d'affichage sur dos de bus, écrans bus et abribus...)</p> <p>Kit de communication (cahier de concertation, flyer, flash code, encarts presse, affiches à personnaliser...) à toutes les communes de la Métropole (49) et les 11 territoires voisins et auprès de l'Etat et de ses services</p>	

Critères d'appréciation de la concertation	Choix effectués par le porteur de projet	Arguments apportés par le porteur de projet	Modalités de la concertation mises en place et appréciation par les garant.e.s	Questions soulevées
Périmètre du projet et périmètre de la concertation	<p><b>Le projet concerne 13 communes cœur de la Métropole</b></p> <p>Certains axes routiers seront exemptés des restrictions de circulation (l'A480, la rocade sud, certaines voies d'accès aux massifs montagneux, etc.).</p>	<p>Ce sont les communes qui regroupent environ 300 000 habitants et 150 000 voitures de la population et qui ont un réseau accessible de transports collectifs (report modal et accès aux transports collectifs)</p> <p>Soit 78% de la population métropolitaine et 90% des déplacements en lien avec la Métropole</p>	<p>Le périmètre du projet ZFE fait partie des 5 grandes questions de la concertation</p> <p>Le périmètre de la concertation est plus large : plusieurs événements se dérouleront hors des 13 communes et hors Métropole (des lieux restent à confirmer).</p> <p>Cet élargissement de la concertation sur les territoires voisins n'est cependant pas clairement énoncé dans le cahier de concertation.</p>	<p>La mobilisation des autres communes de la Métropole et des territoires voisins</p> <p>Des inquiétudes fortes sur les territoires voisins d'accessibilité vers et dans la Métropole</p> <p>Une seule réunion sur la ville de Grenoble</p>
Ouverture du débat à des options	<p>La Métropole de Grenoble ouvre 5 grandes questions relevant de deux grands sujets : modalités d'application de la réglementation + dispositifs d'accompagnement</p>	<p>Les objectifs et attendus du projet sont de vérifier pour le porteur de projet l'acceptabilité sociale, environnementale, économique des hypothèses proposées et de les enrichir.</p>	<p>Le cahier de concertation expose les marges de manœuvre posées par la Métropole autour de 5 grands questionnements : horaires ; dérogations ; périmètre ; accompagnement ; deux-roues.</p> <p>Les questions peuvent être vécues comme des ouvertures au débat ou comme une simple consultation, sans ouverture.</p> <p>L'information claire sur les réelles marges de manœuvre au regard du cadre réglementaire est peu lisible</p>	<p>Cadre réglementaire : un risque d'échanger sur des éléments non modifiables de la ZFE.</p> <p>Ambition de la ZFE au regard de l'urgence climatique et de la protection des habitants (air et santé). La concertation intègre-t-elle les « vrais enjeux » ?</p> <p>L'enjeu autour des dispositifs d'accompagnement</p>

Critères d'appréciation de la concertation	Choix effectués par le porteur de projet	Arguments apportés par le porteur de projet	Modalités de la concertation mises en place et appréciation par les garant.e.s	Questions soulevées
				<p>Les impacts et leur évaluation (en termes de santé ; de coût ; etc.)</p> <p>L'articulation avec la Convention citoyenne sur le Climat menée par la Métropole et qui se termine début octobre avec un volet important sur les mobilités</p> <p>Les fonctions et les équipements supérieurs de la Métropole : engagements, devoirs et droits</p>
<p>La qualité et la diversité des opportunités de participation offertes aux publics</p>	<p>La concertation se déroule autour de 4 formes de participation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Octobre : entre 13 et 15 rencontres dans l'espace public pour informer et écouter : sur des lieux de passage, dans le périmètre ZFE et hors de celui-ci. Certaines rencontres sont à confirmer</li> <li>• Novembre : des temps publics de rencontre et d'échange (7) : ateliers en intelligence collective ouvert à toutes et tous, au sein du</li> </ul>	<p>Un temps d'information suffisamment important (Octobre) pour mieux comprendre la ZFE et ses impacts</p> <p>Un besoin de retour des habitants sur le projet</p> <p>Un projet à ce jour modifiable qui prendra en compte la concertation</p>	<p>La diversité des modes pour aller vers le public est intéressante, si l'on est clair sur les limites de chacun et si chaque mode incrémente la concertation globalement.</p> <p>L'intérêt du dispositif est d'aller crescendo : des temps d'information pour « poser » le projet et les sujets du débat puis des échanges plus structurés dans des rencontres, ouvrant davantage la possibilité d'un débat contradictoire.</p>	<p>Risque de confusion pour les personnes entre concertation volontaire et concertation réglementaire</p> <p>Ambiguïté entre concertation, information, consultation</p> <p>Le processus de sélection des personnes volontaires pour constituer un groupe de débat sur le dispositif d'accompagnement : information amont peu lisible et compréhensible ; comment</p>

Critères d'appréciation de la concertation	Choix effectués par le porteur de projet	Arguments apportés par le porteur de projet	Modalités de la concertation mises en place et appréciation par les garant.e.s	Questions soulevées
	<p>périmètre ZFE et hors périmètre ZFE</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• En parallèle 3 ateliers avec un groupe de personnes volontaires (20) sur la problématique de l'accompagnement</li> <li>• Une plateforme internet qui est la plateforme participative de la Métropole avec une page dédiée à cette concertation : des informations ; un questionnaire sur les pratiques de mobilité ; des contributions possibles pour chacune des 5 grandes questions....</li> <li>• Un kit de communication laissé à la disposition d'acteurs volontaires pour mener des échanges (entreprises, organisations, associations...)</li> </ul>		<p>L'intérêt sera également dans la capacité du porteur de projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• à mobiliser les communes directement concernées par le périmètre de la ZFE comme relais d'information et de mobilisation en proximité auprès de leurs habitants</li> <li>• idem pour les communes hors du périmètre de la ZFE et des territoires voisins</li> <li>• à effectuer des restitutions rapidement chemin-faisant pour une prise de connaissance par tous ceux qui le désirent et du comment elles seront reversées dans la concertation.</li> </ul> <p>Les garants ont attiré l'attention des équipes sur l'utilisation du « kit de communication » et sur le nécessaire accompagnement des utilisateurs. Ce commentaire a été entendu.</p> <p>Le panel des 20 personnes volontaires pour participer aux ateliers sur les mesures d'accompagnement sera constitué fin octobre et les garants seront associés à cette réflexion, ainsi qu'aux 3 ateliers qui seront planifiés en novembre.</p>	<p>assurer la diversité ; le mode de sélection...</p>

## Avis sur la procédure participative envisagée par Grenoble-Alpes Métropole

Comme les garant.e.s l'ont exprimé précédemment, ils n'ont pas pu dans ce temps imparti entre leur nomination et le démarrage effectif de la concertation jouer pleinement leur rôle de prescripteur et de conseil méthodologique sur le dispositif de concertation.

Au vu du dispositif mis en place, des informations en leur possession et des enjeux que revêt le projet de la ZFE sur le territoire de la Métropole de Grenoble, les **garant.e.s insistent sur** :

- La question du **périmètre** de la concertation n'est pas clairement lisible ni compréhensible dans le dossier de concertation. Des événements devraient avoir lieu sur des communes hors du périmètre des 13 communes concernées par la ZFE et sur des territoires voisins. Or le dossier de concertation n'en parle pas et ne dit pas clairement ce qu'il en attend.
  - **Les garant.e.s insistent sur la nécessité de mieux expliquer les questions de périmètre : le périmètre adopté pour la ZFE et le périmètre d'impact de la ZFE afin de clarifier le périmètre effectif de la concertation pour une bonne compréhension par tous.**
- La nécessité d'une **véritable pédagogie** autour du projet tel que présenté dans la concertation : clarifier le cadre règlementaire, dans ses différentes composantes, les marges de manœuvre effectives pour le territoire de la Métropole. Il apparaît essentiel d'inscrire les questions du débat dans un cadre de concertation clair en intégrant aussi les articulations (existantes ou à venir) entre les politiques mises en place sur le territoire de la Métropole... La plateforme donne accès à plusieurs niveaux d'information. Le cahier de concertation indique également plusieurs éléments essentiels. Ces informations ne suffisent cependant pas à comprendre les marges de manœuvre réelles et à envisager toutes les dimensions du projet et de ses impacts. Le mode adopté de rencontres mobiles qui démarrent la concertation peut être vécu davantage comme un recueil d'informations par le porteur de projet que par un « porter à connaissance » du public. Ce sont des sujets complexes, qui exigent du temps pour comprendre et s'approprier ce qui est en jeu.
  - **Les garant.e.s insistent pour que la concertation permette aux citoyens/citoyennes de mieux comprendre le sens des décisions publiques et des objectifs du projet.**
  - **La question de la place de l'Etat dans cette concertation n'est pas claire ni prévue, alors même que la ZFE est une décision liée à la Loi Climat et Résilience.**
- Les éléments de compréhension mis à disposition sur la plateforme de participation, dans la rubrique « le coin des experts » recouvrent des domaines variés et essentiels comme l'étude des déplacements dans la région grenobloise, la qualité de l'air dans le bassin grenoblois, et des informations générales sur les ZFE. **L'aspect social n'est pas suffisamment abordé** alors que cette question est vive et sensible.
  - **Il serait utile de porter à connaissance certaines données socio-économique permettant de caractériser géographiquement, socialement ou sociologiquement les modes de déplacement et les impacts de la ZFE, pour que les citoyen.ne.s puissent prendre position et participer de façon éclairée.**
- La concertation doit permettre de bien **poser le projet dans toutes ses dimensions multimodales et pas seulement en référence au seul transport en voiture**, avec le degré de généralité et de complexité nécessaire.
  - **A ce titre, les solutions de transport alternatives qui s'offrent ou seront offertes à tous ceux qui habitent ou veulent venir dans la Métropole grenobloise, dans les différentes étapes d'amplification de la ZFE, doivent être présentées.**
- La Métropole dispose d'instances spécifiques d'information et de participation du public. En particulier, au vu des liens importants entre changement climatique, émissions de CO2 par les transports, pollution de l'air et santé, une **synergie est à créer entre la convention citoyenne climat et le dispositif participatif du projet de ZFE**, si le travail de la convention climat n'est pas terminé.

- **La concertation doit clairement intégrer les résultats issus de cette convention, sur le volet Mobilités.**
- Les **impacts sociaux** sont vifs dans la mise en œuvre du projet et les restrictions de circulation vont toucher de façon plus importante les familles modestes. Or cette question qui touche inégalement les communes et les territoires voisins selon les caractéristiques de leur population, est rapidement abordée dans le cahier de concertation, et quasiment pas dans les informations ou données mises à disposition sur la plateforme participative.
  - **Cette problématique doit être abordé de façon complète et des informations et données complémentaires devraient être portées à la connaissance du public, par exemple dans la rubrique du « coin des experts » de la plateforme.**
- La problématique d'une **concertation en proximité pour aller vers les publics les plus vulnérables et certainement les plus touchés** par le projet est un sujet délicat : les rencontres mobiles dans les espaces publics devraient jouer en partie, mais en partie seulement, ce rôle. Les communes directement concernées comme les territoires voisins doivent aussi se saisir de cette concertation et appuyer celle-ci auprès de leurs habitants.
  - **A ce stade et au vu des échanges effectués cette possibilité d'appui des EPCI voisins a été évoquée mais ne se traduit pas clairement dans le dispositif.**
  - **Les 13 communes du périmètre de la ZFE, ainsi que les autres communes de la Métropole sont des relais d'information essentiels pour la mise en place du projet, et pour les phases de concertation en particulier. Elles doivent adopter une posture active et être soutenues par les moyens de la Métropole afin d'enrichir la phase de concertation.**
- La question des **mesures d'accompagnement est prioritaire** pour nombre d'acteurs et de collectivités. Un groupe de 20 volontaires, choisis pour leur diversité, va se réunir 3 fois sur ce sujet.
  - **Les garant.e.s ont demandé à suivre la composition de ce groupe et la manière dont il va travailler.**
- La **gouvernance** sur le projet de la ZFE et par voie de conséquence sur les mobilités est un sujet complexe : au-delà des échanges relativement fréquents entre la Métropole et les territoires voisins, quel pilotage a été mis en place pour débattre dans la durée de ce projet et de ses conséquences ? Il y a une volonté de plusieurs territoires voisins de jouer un rôle de relais et d'accompagner ces changements de pratique. Pour autant ils ne se sentent pas suffisamment soutenus et entendus dans leurs besoins d'équité territoriale.
  - **Le processus de décision est certes lié aux compétences de chacune des collectivités. Pour autant il y a une attente pour organiser une instance de dialogue territorial dans la durée qui prenne en considération les besoins, attentes, contraintes de chaque EPCI afin de nourrir des propositions à la « bonne échelle territoriale ».**
- Le temps de l'information est essentiel et également le temps de la rencontre et des échanges collectifs en **présence du porteur de projet**.
  - **Les garant.e.s recommandent que ce temps du débat soit suffisamment préparé et mobilisateur sur l'ensemble du territoire.**
  - **Ils insistent sur la nécessité d'effectuer des restitutions chemin-faisant sur l'ensemble des événements prévus et de les « reverser » dans la démarche de concertation pour permettre une transparence des débats.**
  - **Ils demandent également au vu des objectifs et attendus souhaités et exprimés par le porteur de projet que celui-ci s'engage clairement sur une « reddition des comptes » à la fin de cette concertation et avant la concertation réglementaire en précisant comment il le fera.**

## En Synthèse : état d'avancement sur la prise en compte de nos avis et recommandations

Nos points de vigilance sur les modalités de la concertation volontaire	Ce que nous avons pu optimiser avant le lancement de la concertation	Ce qui reste à optimiser
<b>Stratégie et gouvernance</b>		
Gouvernance du projet : outre les instances communautaires de la Métropole (conseil métropolitain, conférence des maires) un Comité de Pilotage « ZFE » a été mis en place. Ce COPIL n'associe pas les EPCI voisins et il n'y a pas de gouvernance spécifique élargie pour ce projet	Les membres du COPIL du projet ont pris conscience de ce manque. A été mise en place une réunion destinée aux présidents des EPCI voisins.	Formaliser et faire fonctionner régulièrement une gouvernance élargie aux territoires voisins, jusqu'aux décisions finales sur le projet de ZFE. Cette gouvernance pourrait être une expérimentation sur laquelle s'appuyer pour débattre de projets complexes et être poursuivie sur les mobilités par exemple.
Les services de l'Etat ont été informés de la concertation volontaire mais ne sont pas impliqués ni dans la gouvernance du projet ni dans les ateliers.	Les garant.e.s ont exprimé l'absence de l'Etat sur un projet qui le concerne aussi. Les élus de la Métropole ont reconnu ce fait.	Impliquer l'Etat (Préfecture et/ou DREAL/DDT) dans la concertation. Mieux articuler l'échelon national (Loi Climat et Résilience) et la déclinaison territoriale. Aider le public à comprendre les processus de décision et leur traduction opérationnelle.
Plusieurs documents cadres et groupes de travail sont impliqués sur le sujet de la mobilité : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Instances de pilotage et de concertation sur la ZFE</li> <li>- Convention citoyenne sur le climat</li> <li>- Plan de Protection de l'Air (2014 – mise à jour en cours)</li> <li>- Plan de Déplacement Urbain (PDU) en cours de réflexion et de remise à jour</li> <li>- ...</li> </ul>	Lien entre convention citoyenne sur le climat et la nécessité d'articuler son volet « Mobilités » avec la concertation.	Mettre en lien et en cohérence l'ensemble de ces dispositifs/politiques publiques/outils et leurs ressources pour une meilleure vision stratégique des enjeux de mobilité et une bonification des décisions publiques.
Plusieurs instances sont impliquées dans les réflexions et les actions sur la mobilité : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etat</li> <li>- Région</li> <li>- Département</li> <li>- Métropole</li> <li>- SMMAG</li> <li>- EPCI</li> <li>- ...</li> </ul> <p>Mais il n'y a pas de gouvernance globale de la mobilité, de sorte que la cohérence des objectifs, es actions, des moyens et des investissements dans le temps ne peut être discutée politiquement en un point.</p>		Mettre en place une gouvernance globale « mobilité » en réunissant tous les acteurs concernés (voir point 1).

Nos points de vigilance sur les modalités de la concertation volontaire	Ce que nous avons pu optimiser avant le lancement de la concertation	Ce qui reste à optimiser
<b>Conception du dispositif de concertation</b>		
<p>Le dispositif de concertation comprend des rencontres mobiles pour les habitants de diverses communes, des ateliers en soirée, et la présence lors de grands événements de la Métropole (foire de Grenoble...).</p> <p>Il est difficile de prévoir un dispositif pour toutes les communes, mais nous pouvons néanmoins identifier que le schéma peut être perçu comme fragile et peu équilibré territorialement.</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer les actions d'information et de concertation destinées aux territoires voisins, et aux communes de la Métropole hors zone ZFE</li> <li>- Renforcer les actions prévues sur la commune de Grenoble (un seul atelier mobile, et une seule soirée pour 180.000 habitants)</li> </ul>
<p>Les communes concernées par la ZFE ont des postures variables durant la période de la concertation : certaines se montrent très impliquées, vont au-devant de leurs habitants et s'emparent du sujet ; d'autres sont plus attentistes.</p>	<p>Les garant.e.s ont proposé aux équipes projet de davantage s'appuyer sur les communes (dans le périmètre ZFE et hors ZFE) durant toute la phase de concertation du projet : les « équiper » en informations, les former, les solliciter pour mieux accompagner la concertation et le projet au plus près du terrain.</p> <p>Il s'agit également pour les communes de relayer les informations par tous leurs médias (site web, bulletins municipaux, newsletters...) notamment concernant les dates et lieux des réunions publiques pour inciter le maximum de participants à venir.</p>	<p>Poursuivre ces liens et ce dispositif à plusieurs échelles, l'intégrer comme étapes incontournables dans le processus de concertation.</p>
<p>Une attention particulière doit être portée vers les publics vulnérables et éloignés de la participation et potentiellement les plus impactées par la mise en place de la ZFE.</p> <p>Le projet de ZFE est perçu comme socialement injuste, et porteur de bouleversements dans la vie quotidienne des habitants. Le dispositif de concertation a mis en place un atelier spécifique sur la question du dispositif d'accompagnement prévu par la Métropole pour des populations les plus fragiles économiquement. Cet atelier doit s'appuyer sur un groupe volontaire de 20 personnes environ dont la constitution s'effectue en réponse à un questionnaire sur la plateforme.</p>	<p>Les garant.e.s ont demandé à participer à la constitution du groupe volontaire.</p> <p>Ils ont également demandé à ce que le questionnaire sur la plateforme soit présenté dans les concertations mobiles et que celles-ci puissent aussi aider à solliciter des habitants.</p> <p>Ils ont également demandé d'intégrer le public des personnes âgées comme public vulnérable à prendre en compte.</p> <p>Nous avons également demandé que le réseau local des CCAS, Centres sociaux, associations, collectifs, conseils de développement, conseils de quartier des QPV, soient sollicités</p>	<p>Mobiliser aussi les EPCI voisines à cette réflexion pour élargir le débat et pour une prise en compte de l'ensemble des problématiques.</p> <p>Les garant.e.s ont bien compris que le dispositif d'accompagnement prévu par la Métropole ne pourra pas a priori s'étendre sur les EPCI voisins. Pour autant la concertation peut aider l'ensemble des parties prenantes dont les EPCI voisins à réfléchir avec la Métropole sur des hypothèses de travail/réponses appropriées</p>

Nos points de vigilance sur les modalités de la concertation volontaire	Ce que nous avons pu optimiser avant le lancement de la concertation	Ce qui reste à optimiser
Recrutement du mini-panel pour le travail sur les mesures d'accompagnement : il s'effectue via la plateforme participative en ligne mais n'a pas permis d'identifier beaucoup de candidats. Manquaient notamment les profils suivants : jeunes (-30 ans), femmes, CSP-	pour proposer des personnes participantes au mini panel.	
<b>Information et concertation opérationnelle</b>		
Une campagne d'information multimédia sur la ZFE a été lancée courant septembre		Veiller à clarifier les points suivants : - Les mesures imposées par la loi Climat et Résilience (et donc les marges de manœuvre pour le projet ZFE) - Les liens entre qualité de l'air et santé (études et contributions scientifiques)
La plateforme participative est en ligne du 3 octobre au 9 décembre pour recueillir les avis et idées du public sur les 5 questions posées sur le projet. La plateforme participative de la Métropole présente de nombreux projets aux échelles et sujets très variables Après plusieurs jours, la page concernant le projet ZFE n'est plus très visible et accessible si l'on ne s'est pas « abonné ».	Les garant.e.s ont demandé à ce que le projet ZFE reste en majeur sur la homepage du site tout au long de la période de concertation.  Ils ont également insisté pour que les dates des réunions publiques soient accessibles de façon très visible.	Les garant.e.s proposent que l'information mise à disposition du public dans la rubrique « coin des experts » puisse s'enrichir au fil de l'eau notamment sur le thème des impacts sociaux (corrélation entre les niveaux de vie – CSP – et type de véhicules détenus, nombre de véhicules par types de vignettes...).
La plateforme ouvre plusieurs champs dont la possibilité de poser des questions et/ou avis. Il semble indispensable qu'un mode de réponse soit annoncé et assuré.	Les garant.e.s ont demandé que les « live » élus programmés en milieu et fin de phase de concertation soient positionnés plutôt en cours de période, ou revus afin de pouvoir proposer un mode de réponse organisé et annoncé à l'avance. Ils ont insisté sur le fait que les questions et réponses participent à nourrir la concertation au fil de l'eau.	Ce point reste à confirmer.  Les garant.e.s demandent également que les modalités d'un bilan de la concertation volontaire soit prévue et explicitée par la Métropole.
Les ateliers en soirée dans les communes sont en cours d'organisation et la communication doit inciter le maximum de personnes à s'y rendre.	Les garant.e.s ont demandé à ce que le déroulé de la soirée inclut une présentation de la CNDP et du rôle/fonctions du garant.	Les garant.e.s recommandent à l'équipe projet de mobiliser au maximum les communes concernées par les ateliers et les communes voisines, pour relayer et communiquer via les medias à leur disposition (site web, page FBook, affichage mairie...)

**Annexe 1 : lettre de mission**



Mesdames, Monsieur,

Lors de sa séance plénière du 6 juillet 2022, la Commission nationale du débat public (CNDP) vous a désignés pour émettre un avis à caractère méthodologique sur la procédure participative envisagée par Grenoble-Alpes Métropole concernant son projet d'extension de la zone à faibles émissions (ZFE) à tous les véhicules et de débat sur les conditions de sortie du diesel.

L'intervention de la CNDP sur ce projet a été décidée **en application de l'article L.121-1** du code de l'environnement. Celui-ci dispose que la CNDP peut se saisir, y compris à la demande d'acteurs extérieurs, de missions visant à « **émettre tous avis et recommandations à caractère général ou méthodologique de nature à favoriser et développer la participation du public** ». Compte tenu de la saisine de Grenoble-Alpes Métropole et de l'intérêt des enjeux participatifs de ce dossier, les membres de la Commission ont décidé de vous confier cette mission. Par cette lettre, la CNDP précise le périmètre de cette mission, que je vous remercie d'avoir acceptée, afin de vous aider dans l'exercice de vos fonctions.

### **Rappel du contexte et demande de Grenoble-Alpes Métropole**

Grenoble-Alpes Métropole a créé dans le cadre d'une démarche volontaire une Zone à Faibles Emissions (ZFE) en 2019, limitée à certains véhicules. Elle doit désormais se conformer aux obligations réglementaires qui lui imposent de finaliser une ZFE pour les catégories les plus polluantes de véhicules légers au 1er janvier 2023. Elle souhaite préparer la mise en œuvre de la ZFE par une démarche de concertation et introduire à cette occasion une concertation sur une trajectoire de « sortie du diesel » avant 2030.

La Métropole souhaite élargir le débat avec le grand public, notamment sur le calendrier de mise en œuvre de ces dispositions, ainsi que sur les mesures d'accompagnement et de dérogation pour certaines catégories d'utilisateurs, dont les habitants les plus vulnérables.

La Métropole dispose d'instances spécifiques d'information et de participation du public avec qui je vous demande de prendre contact lors de votre étude de contexte en vue de connaître leurs attentes, mobiliser leur réseau pour la participation, etc...En particulier, au vu des synergies importantes entre changement climatique, émissions de CO2 par les transports, pollution de l'air et

Valérie DEJOUR, Jean-Michel FOURNIAU, Véronique MOREL  
Avis méthodologique ZFE Grenoble-Alpes Métropole

santé, **une synergie est à créer entre la convention citoyenne climat et le dispositif participatif du projet de ZFE**, si le travail de la convention climat n'est pas terminé.

### ***Une mission visant la production d'un avis à caractère méthodologique***

Compte tenu de la sensibilité et des enjeux majeurs tant environnementaux que sociaux de ce projet d'extension de la ZFE, les membres de la Commission ont considéré que les procédures d'information et de participation envisagées devaient apporter toutes les garanties aux publics concernés. Aussi ont-ils décidé de répondre favorablement à la sollicitation de la Métropole de Grenoble pour qu'une garantie tierce soit apportée par la CNDP, pour permettre d'évaluer la qualité de l'information, les modalités de participation et y jusqu'à la réponse du porteur de la ZFE aux attentes du public et des garants, en fin de participation. C'est pourquoi **votre mission visera la production d'un avis à caractère méthodologique sur le(s) dispositif(s) envisagé(s) par la Métropole et jusqu'à sa réponse à la participation.**

L'élaboration de votre avis méthodologique se fonde sur les valeurs et principes de la CNDP, notamment les principes d'indépendance, de neutralité, de transparence, d'égalité de traitement, d'argumentation et d'inclusion.

Au regard du dossier de saisine et de son instruction, votre avis doit permettre de répondre notamment aux questions suivantes :

- le périmètre de la concertation et notamment les territoires limitrophes ( bassin d'emploi et de mobilités) ;
- le scénario d'application de la ZFE et ses modalités ;
- les usagers « lambda » et notamment les personnes les plus fragilisées ;
- la question des accès ;
- le dispositif d'accompagnement à la mise en place de la ZFE ;
- .../....

### ***Garantir le droit à l'information et à la participation de chaque individu***

Pour construire cet avis, il vous faudra, en toute indépendance, **analyser le contexte local**, les questions qui font débat, les positions des différents acteurs locaux. Il est important que vous puissiez aller à la rencontre de tous les acteurs concernés, afin d'**identifier avec précision ce qui peut faire débat**, sachant que ce sujet est particulièrement prégnant en ce moment.

Seule cette compréhension fine des enjeux vous permettra de fonder vos conseils au MO sur les informations à diffuser, les études à approfondir, les sujets à soumettre au débat, les outils à mettre en place afin de recréer les conditions de la confiance autour de la participation aux décisions relatives à ce projet. Vous pouvez être présents dans autant d'instances et de contextes que vous le jugerez opportun, car votre mission vise la production d'un avis méthodologique, pour lequel il vous faut atteindre cette compréhension globale. **Vous pouvez également demander la production de tout document d'information complémentaire ou la mise à disposition de données**, si cela vous semble nécessaire. Dans tous les cas, la production d'un document de base résumant le projet et rendant accessible les modalités de participation est à produire par le MO est à diffuser de façon adaptée

=

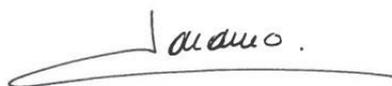
au contexte. Vous devez veiller en particulier à ce que le public puisse pleinement émettre ses observations.

Il s'agit par votre étude de vous prononcer sur le respect du droit à l'information et à la participation des citoyens. Dans ce contexte, vous pouvez intervenir à tout moment pour **rappeler aux organisateurs les principes de la CNDP**, notamment concernant la qualité de l'information, l'exigence en termes de modalités de participation des citoyens et le respect de votre indépendance dans votre mission de conseil. Je vous invite en outre à prêter attention aux messages qui sont délivrés publiquement à propos de votre mission particulière : il vous revient d'en assurer l'honnêteté et la véracité autant que possible.

Enfin, compte tenu des enjeux majeurs soulevés par ces questions, il est nécessaire que vous puissiez analyser **dans quelle mesure le calendrier de travail peut être détendu** pour réaliser une participation de meilleure qualité. En effet, il paraît indispensable qu'un premier avis puisse être publié avant l'engagement des principales actions sur cette concertation.

Vous aurez enfin à suivre de près le dispositif de concertation tout au long de sa mise en œuvre pour produire *in fine* un avis sur sa qualité et l'atteinte des objectifs de bonne information et participation du public. Ceci peut conduire à ce que votre contribution donne lieu à des productions successives ayant vocation à être rendues publiques.

Vous remerciant pour votre engagement, je vous prie d'agréer, Mesdames, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

A handwritten signature in black ink, reading "Jouanno." with a long horizontal flourish underneath.

Chantal JOUANNO